

Les frais du contrat d'assurance-vie PATRIMEA PREMIUM*

Montant minimal de versement initial :

- Gestion Libre : 50 000 €
- Gestion Conseillée et Pilotée : 10 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

Non Applicable

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,72% maximum

Supports unités de compte

- OPC hors SCPI 0,72% maximum
- SCPI 0,908% maximum

2/ Gestion Conseillée

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,72% maximum

Supports unités de compte

- OPC hors SCPI : 1,12% maximum dont 0,4 % maximum lié au frais de mandat.
S'ajoutent à ces frais de gestion, les éventuels frais sur les performances financières à hauteur de 20%.
- SCPI : 0,908% maximum

3/ Gestion Pilotée

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,72% maximum

Supports unités de compte

- OPC hors SCPI : 1,32% maximum dont 0,6 % maximum lié au frais de mandat.
- SCPI : 0,908% maximum

Le coût de la garantie plancher est inclus dans ces frais

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,95%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,70%
Fonds obligations (moyenne)	1,04%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,36%
Fonds immobilier**** (moyenne)	2,00%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,31%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,04%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,77%

2/ Gestion conseillée

Ensemble des fonds (moyenne)	1,79%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,60%

3/ Gestion pilotée

Ensemble des fonds (moyenne)	1,24%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,31%

Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	Non applicable
<i>frais proportionnels</i>	Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	

1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre

- 0,20% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP
- Programmes d'arbitrages : 0,4% maximum

2/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Conseillée

- Gratuit

3/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Pilotée

- Gratuit

nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente*****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.